

LE PASS'SPORT DU GOUVERNEMENT

Le dispositif concernera **les mineur.es âgés entre 6 et 18 ans** dont la famille est éligible à l'allocation de rentrée scolaire et tous les mineur.es qui sont bénéficiaires de l'allocation AEEH. Ainsi, chaque enfant bénéficie d'une réduction de **50 euros sur sa cotisation de club**.

Les familles concernées par le pass'sport vont recevoir un courrier précisant qu'elles peuvent bénéficier de cette réduction. Ce justificatif doit être présenté au club, qui fait sa demande de remboursement sur le site du <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Pour plus d'informations, contacter le CDOS : <https://cdos44.fr/pass-sport/>

